

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 43,
février 2013



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

« Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité. » (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de février 2013

Au-delà des préparations pour les élections générales kényanes, la situation au Mali, en Centrafrique, en Égypte, en Libye, à Madagascar, en Somalie, à l'Est de la RDC ou encore

au Soudan mériteront une attention particulière au cours du mois de février.

Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Mr Lebohang Fine Maema
Postes actuels: Ambassadeur du Royaume du Lesotho en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et Président du CPS

Kenya

Les élections générales kényanes de 2007 ont provoqué les pires violences postélectorales de l'histoire du pays, avec 1 300 victimes et 600 000 déplacés. De ce fait, les élections de mars 2013 suscitent à la fois l'optimisme et l'appréhension. L'optimisme car le scrutin changera drastiquement le paysage politique national, l'appréhension car il est craint que les violences ne

ressurgissent. Actuellement, la scène politique est mobilisée par la campagne électorale dans laquelle les politiciens se disputent l'espace et les faveurs politiques.

Mali

L'attaque par les groupes terroristes et islamistes de la ville de Konna, le 10 janvier, a servi d'élément déclencheur, le 11 janvier, à

La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour février 2013	1
Analyse pays : Kenya	2
Rétrospective du CPS : Les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables dans les conflits armés	5
Analyse pays : Mali	7
Rétrospective du CPS : Analyse du 20 ^{ème} Sommet de l'UA	12
Dates importantes	16

l'opération française Serval en appui à une armée malienne en difficulté et visant à recouvrer l'intégrité territoriale du Mali. Cette intervention militaire, tout d'abord aérienne, puis terrestre, menée dans l'urgence par la France en soutien à l'armée malienne et qui bénéficiera de l'appui de la MISMA, a suscité des manifestations de joie au Mali et dans certains pays africains. L'action militaire induit toutefois des risques de représailles terroristes, de violences inter-communautaires, de détérioration de la situation humanitaire et surtout les effets collatéraux sur les populations civiles.

Analyse pays

KENYA

Précédents communiqués et recommandations de l'UA et du CPS

Suite aux violences postélectorales de 2007-2008, l'UA et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) ont publié plusieurs communiqués et décisions sur la situation au Kenya (voir le numéro 38 de septembre 2012). Parmi eux figurent la décision adoptée lors de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, qui a eu lieu du 31 janvier au 2 février 2008 à Addis Abéba. Dans cette décision Assembly/AU/Dec.187(X), la Conférence a, entre autres, souligné la nécessité d'engager une réflexion collective sur les défis liés aux tensions et aux conflits qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique. Lors de ses 109^{ème} et 115^{ème} réunions, tenues respectivement les 21 janvier et 14 mars 2008 et consacrées à la situation au Kenya, le CPS a également souligné la nécessité d'engager une telle réflexion au niveau continental.

En réponse à ces décisions, et dans le cadre de son Programme de travail pour l'année 2008, le Groupe des Sages a décidé de consacrer sa réflexion annuelle à la question des conflits liés aux élections une question thématique présentant un intérêt pour la prévention des conflits. Lors de sa 191^{ème} réunion tenue le 5 juin 2009, le CPS a reçu le projet de rapport du Groupe des Sages (PSC/PR/2(CXCI)) sur la consolidation du rôle de l'UA dans la prévention, la gestion et le règlement des tensions et des conflits violents résultant des élections en Afrique. Le rapport a proposé une approche comprenant cinq volets, à savoir (a) l'alerte rapide et la diplomatie préventive, (b) l'observation et le suivi des élections, (c) la médiation postélectorale, (d) l'assistance technique et celle pour la

gouvernance, et (e) la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC). Le CPS a en outre été exhorté à attacher une attention particulière aux conflits résultants des élections. Lors de la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA, qui a eu lieu du 1^{er} au 3 juillet 2009, le Groupe des Sages a soumis le rapport consultatif AU Assembly/AU/6(XIII) dans lequel il a appelé, entre autres, à entreprendre une évaluation des capacités techniques des organes électoraux en Afrique, à réexaminer l'enregistrement des électeurs, le financement des campagnes et des partis politiques, l'accès des partis politiques aux médias et leur impact sur la conduite des élections.

Suite à la mise en place d'un gouvernement de coalition au Kenya, l'UA et le CPS ont relâché leur attention sur le pays. Le Groupe des Sages, le Comité des Sages du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'IGAD et le Commissaire de l'UA aux Affaires politiques ont toutefois effectué une mission de pré évaluation au Kenya du 16 au 23 janvier 2013, en prévision des élections générales du 4 mars. Cette visite avait aussi pour but de lancer une nouvelle mission d'observation électorale sur le long-terme de l'UA, conformément aux appels du CPS pour des missions d'observation plus approfondies et exhaustives sur le continent.

Potentiel d'escalade de la crise

Les élections générales kényanes de 2007 ont provoqué les pires violences postélectorales de l'histoire du pays, avec 1 300 victimes et 600 000 déplacés. De ce fait, les élections de mars 2013 suscitent à la fois l'optimisme et l'appréhension. L'optimisme car le scrutin changera drastiquement le paysage politique national, l'appréhension car il est craint que les violences ne ressurgissent. Actuellement, la scène politique est mobilisée par la campagne électorale dans laquelle les

politiciens se disputent l'espace et les faveurs politiques. Au cours des derniers mois, alors que la course aux élections touchait à sa fin, de nouvelles alliances se sont créées. Les principaux regroupements sont la *Coalition for Reforms and Democracy (Cord)*, dont le candidat à la présidence est l'actuel Premier ministre Raila Odinga, et la *Jubilee Coalition*, dont le candidat est le Vice-premier ministre Uhuru Kenyatta. Ces deux candidats ont été respectivement suppléés par le vice-président Kalonzo Musyoka et l'ancien ministre William Ruto. Il y a aussi la coalition Amani (paix), la troisième force politique, qui est dirigée par un autre Vice-premier ministre, Musalia Mudavadi.

Les prochaines élections seront à coup sûr très disputées et polarisées si, comme ce sera sûrement le cas, les politiciens font appel à une rhétorique émotionnelle qui détourne l'attention des problèmes réels. Autant au niveau national que régional, la campagne électorale tourne actuellement en effet autour des lignes ethniques. Encore récemment, des violences ethniques ont fait des dizaines de morts et des milliers de déplacés dans plusieurs endroits du pays, comme dans la ville de Moyale ou dans la région du delta de Tana. Selon certains, ces violences auraient été politiquement orchestrées. Certaines de ces zones ont déjà connu des conflits sur les ressources (eau, pâturages et bétail), mais certains estiment qu'en prônant la décentralisation, la nouvelle Constitution a ravivé les tensions entourant les intérêts économiques et politiques des régions. Ce nouveau système de gouvernance aurait en effet provoqué une intense compétition pour les positions et le pouvoir au niveau des comtés.

Il ne faut pas oublier le danger sécuritaire que représentent le groupe somalien Al Shebab et ses partisans au Kenya, qui ont notamment perpétré plusieurs attaques fin 2012 dans la ville de Garissa et à Nairobi. Si elles ont lieu

en pleines élections, de telles attaques pourraient gravement entraver le processus.

Il existe aussi des doutes quant à la capacité de la Commission indépendante des élections et des frontières (IEBC) à organiser des élections libres et justes vu la difficulté de l'exercice. Le 4 mars, les Kényans seront en effet appelés à voter pour un président, des sénateurs, des parlementaires, des gouverneurs, des représentants féminins et des membres des assemblées de comtés. Il s'agira donc des élections les plus complexes de l'histoire du pays. L'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, désormais médiateur de la coalition sortante, a fait part de sa confiance sur les réformes électorales entreprises jusqu'à présent, lorsqu'il s'est rendu au Kenya avec son équipe pour évaluer l'état de préparation de l'IEBC. Il a toutefois rappelé que les cartes d'identité devaient être rapidement délivrées afin d'éviter qu'un grand nombre de jeunes électeurs ne soient exclus du vote. Le fait que les résultats seront très probablement très serrés ajoute à la possibilité de tensions, notamment lors du comptage des voix.

Plusieurs problématiques présentent un risque d'escalade, mais il n'est pas certain qu'elles deviennent une menace sérieuse à l'intégrité de l'État comme cela a été le cas lors des dernières élections. Certains facteurs risquent en effet de limiter les risques d'escalade, comme la précédente expérience du Kenya avec la CPI lors des dernières violences ou la réforme du corps électoral et judiciaire, entre autres.

Problèmes clés et dynamiques internes

Le président actuel Mwai Kibaki n'étant pas éligible pour solliciter un autre mandat, il est certain que l'environnement va changer au palais présidentiel. Selon les derniers sondages d'opinion, le Premier ministre Raila Odinga est en

tête, suivi de près par le Vice-premier ministre Uhuru Kenyatta. Le premier est le fils du premier Vice-président kényan Oginga Odinga, qui a par la suite été le doyen de l'opposition, alors que le second est le fils du premier président kényan de l'époque post-indépendance, Jomo Kenyatta. Étant donné que la nouvelle constitution requiert 50% plus un des votes et pas moins d'un quart des votes dans 24 des 27 comtés au minimum pour qu'un président soit élu, le scrutin présidentiel sera soit remporté avec une très faible marge, soit conduira à un second tour. Un second tour serait disputé entre les deux premiers candidats, et remporté avec la majorité simple.

Au centre du débat figure notamment la mise en œuvre de la nouvelle constitution. À cet égard, Raila Odinga tente de caractériser ses deux principaux opposants, Uhuru Kenyatta et William Ruto, comme des saboteurs du processus. Ces derniers tenteront eux de jouer la carte de l'âge, M. Odinga ayant 68 ans et son adjoint Kalonzo Musyok 60 ans. Ils affirment qu'ils sont trop vieux pour gouverner et leur demandent de rejoindre le président Kibaki à la retraite.

Il est aussi important de rappeler que Kenyatta et Ruto ont été inculpés par la CPI suite aux violences postélectorales de 2007-2008. Mis à part quelques références ici et là, aucune des deux coalitions n'a pourtant jugé bon de mettre au centre de leur campagne l'intervention de la CPI au Kenya, probablement à cause des risques qu'elle soit utilisée comme un outil de propagande. Certains partisans de Kenyatta ont en effet été amenés à croire que c'est Odinga qui l'a amené devant la CPI alors qu'à l'inverse, l'éventualité d'une présidence de Kenyatta soulève la peur de l'inconnu chez certains Kényans.

Les deux Parties vont donc probablement éviter de laisser ces questions, qui restent sujettes à

contentieux et débats, porter préjudice à leur candidature. Les opposants à Kenyatta et Ruto affirment non seulement que leur élection compliquerait les relations internationales en faisant du pays un État paria, mais aussi mènerait à un désastre économique, surtout si le pays fait l'objet de sanctions et si les deux politiciens utilisent les résultats du vote pour se protéger contre les poursuites de la CPI. À cet égard, leurs opposants doutent de leur capacité à gouverner s'ils doivent passer un certain temps à La Haye dans le cadre des procédures à leurs égards. Leurs partisans, à l'inverse, estiment que leur élection traduirait un vote de confiance de la part du peuple et un rejet de l'action de la CPI. Selon eux, le fait que le Kenya soit un pays souverain donne le droit aux Kényans, et non aux étrangers, de choisir le dirigeant qu'ils souhaitent. Il convient de signaler que les audiences de Kenyatta et Ruto devant la CPI devraient commencer le 10 avril, le même jour qu'un éventuel second tour.

Dans l'ensemble, ces élections devraient être caractérisées par un taux de participation élevé, en particulier pour le choix des parlementaires, accusés par les Kényans de se préoccuper plus de leur énorme rémunération et de leurs propres intérêts que de ceux des citoyens. C'est ainsi qu'un certain nombre d'hommes politiques clé ont perdu leur siège lors des primaires du parti qui se sont tenues à la mi-janvier. Sur une note plus positive cependant, l'IEBC et la justice ont assuré qu'ils étaient prêts à gérer les élections et traiter les litiges y afférents.

En tout état de cause, il est important de comprendre qu'au Kenya, la violence résultant des élections est fonction de la décroissance de l'ordre socio-économique et politique, dans lesquels la marginalisation, le partage des ressources et les griefs historiques, entre autres, sont devenus des enjeux parfois

violemment contestés lors des élections. Il faut donc s'attaquer à des défis structurels plus larges, relatifs à la gouvernance, afin d'assurer un sentiment de justice et d'équité qui prend en compte la diversité de la société kenyane. Appliquée à la lettre et à l'esprit, la nouvelle constitution devrait constituer un bon point de départ.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Le 30 mai, le Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a annoncé son intention de déployer une équipe d'observateurs lors des élections générales kényanes. Le Secrétaire général, Dr Richard Sezibera, avait à l'occasion souligné que les États membres de l'EAC avaient tendance à mal gérer leurs élections générales et que l'organisation désirait remédier à ce problème. Estimant que des responsables locaux avaient agi au dessus de la loi, il a indiqué que l'EAC cherchait des moyens de circonscrire les manipulations électorales. Le 31 octobre 2012, le Dr Sezibera et la communauté internationale ont ainsi lancé à Berlin, en Allemagne, une initiative ad hoc intitulée «Les amis est-africains du Kenya pour des Élections pacifiques - 2013». Il s'agissait, selon lui, de promouvoir l'idée de paix et de tolérance entre tous les acteurs politiques et d'encourager les Kényans à voter pacifiquement, après l'importante leçon apprise suite aux violences de 2007-2008. À cet égard, les chefs des corps électoraux de chaque État membre se sont réunis mi-novembre 2012 sous l'égide de l'EAC afin de réviser les Principes de l'organisation pour l'observation et l'évaluation des élections. Ils ont alors conseillé au Kenya de faire respecter les principes de la démocratie pour des élections crédibles en mars 2013, et promis d'envoyer une mission d'observation est-africaine au Kenya, en décembre 2012 et pour une durée de quatre mois.

ONU

En mars 2011, le gouvernement kenyan n'a pas réussi à obtenir l'appui du Conseil de sécurité pour le report de la procédure judiciaire des individus inculpés par la CPI pour leur rôle lors des violences de 2007-2008. En juillet 2012, les experts des droits de l'homme de l'ONU ont appelé le Kenya à dénoncer le climat d'impunité qui entoure toujours les suspects, à poursuivre tous les auteurs de crimes et à compenser les victimes de manière adéquate.

Par ailleurs, le 16 octobre de la même année, lors d'un dîner à la Fondation des Nations unies / UNA-USA Global Leadership, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a salué les efforts de son prédécesseur, Kofi Annan, pour apporter la paix et la stabilité au Kenya.

Communauté internationale

La communauté internationale a elle aussi souligné l'importance d'organiser des élections crédibles au Kenya. Le 4 août 2012, lors d'un arrêt au pays durant une tournée africaine, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a exhorté les Kényans à ne pas répéter les violences de 2007. Selon des informations non confirmées, elle aurait en outre évoqué des sanctions si l'un des responsables inculpés par la CPI venait à être élu président. Le Haut-commissaire britannique au Kenya, Christian Turner, a lui aussi exprimé son appui aux efforts de la CPI pour que les victimes des violences de 2007-2008 reçoivent justice, exhortant en outre le Kenya à organiser des élections crédibles et pacifiques. Cet appel a été relayé par l'Ambassadeur de l'UE au Kenya, Lodewijk Briet. À cet égard, il convient de rappeler que l'UE finance des activités d'éducation civique dans les régions les plus volatiles du pays ainsi que son Groupe d'observation électorale (*Election Observation Group*, ELOG).

Société civile

La société civile kényane continue de jouer un rôle fondamental pour empêcher les tentatives d'affaiblir la mise en œuvre de la nouvelle constitution nationale. Différentes organisations ont ainsi saisi les tribunaux pour contester les décisions du parlement et du gouvernement qui semblaient porter atteinte à la constitution. Des manifestations ont été organisées et les médias sociaux ont été largement utilisés afin de mobiliser les Kényans afin de rendre les branches exécutive et législative du gouvernement responsables et d'assurer des élections libres et transparentes.

Scénarios

Scénario 1

Les élections ont lieu à temps et dans de bonnes conditions. Un candidat remporte le scrutin avec 50% plus une des voix, ou avec une faible marge. Dans ce dernier cas, un second tour très serré est organisé et un des candidats est déclaré vainqueur au terme d'élections libres et justes. Il n'y pas d'épisodes de violence, et le processus électoral est qualifié d'exemplaire autant localement qu'internationalement.

Scénario 2

Au fur et à mesure que le jour du scrutin approche, la campagne politique est marquée par des épisodes de violence qui ne perturbent toutefois pas le processus électoral. Comme dans le premier scénario, un candidat remporte le scrutin avec 50% plus une des voix ou y passe très près. Dans ce dernier cas, un second tour très serré est organisé et un des candidats est déclaré vainqueur au terme d'élections contestées mais dont le résultat est considéré comme globalement acceptable, autant localement qu'internationalement.

Scénario 3

Le processus politique est marqué par des violences, y compris des

représailles d'Al Shebab. L'élection est serrée et ne permet pas de dégager de vainqueur au premier tour alors que la participation à la campagne d'un des candidats et de son adjoint est entravée par les audiences de la CPI. Les résultats du second tour, contestés devant les tribunaux, créent de graves divergences politiques. Le gagnant parvient tout de même à effectuer son mandat.

Options

Option 1

Le CPS de l'UA devrait accroître son engagement au Kenya, être proactif dans son appui sur l'importance d'un processus électoral pacifique.

Le CPS devrait également exhorter les acteurs politiques clés à faire preuve de tolérance et de retenue.

Option 2

Le CPS devrait envisager de donner un plus grand rôle au Groupe des personnalités éminentes de l'UA, qui avait déjà servi de médiateur pour le gouvernement de coalition. Le Groupe pourrait notamment travailler avec le reste de la communauté internationale pour assurer une réponse coordonnée en cas de violences, d'élections présidentielles contestées ou de conséquences politiques indésirables sur le second tour causées par des audiences devant la CPI.

Option 3

Le CPS doit commencer à évoquer la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance afin de promouvoir son respect par les États Parties et d'encourager sa ratification par ceux qui l'ont signé. Ceci favorisera l'institutionnalisation de la démocratie électorale tout en faisant la promotion des valeurs et principes universels de démocratie et d'ordre constitutionnel.

Rétrospective du CPS

LES FEMMES, LES ENFANTS ET LES AUTRES GROUPES VULNÉRABLES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Dans le communiqué PSC/PR/COMM. (CCXXIII), adopté le 30 mars 2010 lors d'une réunion portant sur la situation des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables dans les conflits armés, le CPS de l'UA a annoncé sa décision de consacrer chaque année une séance publique sur le sujet. Cette année, la séance devrait se tenir au courant du premier semestre de 2013.

Le CPS a noté que malgré l'existence d'une architecture globale de droits humains visant à soulever les enjeux entourant les femmes et les enfants dans des situations de conflits armés, ces derniers restent affectés de manière disproportionnée par les conflits et la violence.

Bien qu'elle ait été appelée à soumettre un rapport sur les stratégies adoptées aux niveaux continental et régional pour combattre les violences et les abus faits aux femmes et enfants, la Commission de l'UA (CUA) n'a pas encore entrepris de les mettre en œuvre. Plusieurs facteurs peuvent expliquer pourquoi la question des femmes et des enfants n'est pas prise plus au sérieux au plus haut niveau stratégique de la CUA.

Tout d'abord, d'une perspective conceptuelle et en s'appuyant sur une analyse objective, une nouvelle catégorie d'êtres humains, à savoir «les femmes et les enfants», a été créée. Selon cette formulation, les enfants sont perçus comme une extension de la femme et n'ont pas les moyens de participer aux processus décisionnels et politiques qui ont un impact sur leur propre vie. Ce stéréotype a perpétué la perception du rôle des femmes en tant que mères bienveillantes et élevant leurs enfants, aimées dans la sphère privée, mais n'ayant pas l'opportunité de s'intégrer dans l'espace public et de s'engager activement pour la paix. Cette vision limite leur rôle dans la reconstruction des sociétés et des communautés

déchirées par les conflits, alors même qu'il s'agit d'une recommandation critique figurant dans le projet de Cadre d'action pour la Reconstruction et le Développement post-conflit (RDPC) en Afrique. Le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est largement considéré comme une extension de leurs tâches domestiques, et n'est donc non pas pris au sérieux. Parallèlement, l'insécurité touchant les enfants s'est accrue, comme le montrent les hostilités en cours en République centrafricaine, au Mali et au Soudan.

Cette insécurité chronique qui touche les enfants africains est symptomatique du lien manquant entre l'architecture de paix et de sécurité africaine (APSA) et l'architecture de gouvernance africaine, dans laquelle un leadership clair et fort pour établir l'ordre du jour fait défaut. Cela soulève de sérieuses interrogations quant à la volonté des responsables africains de se conformer à leurs engagements à l'échelle continentale et mondiale, et quant au fait que cet engagement théorique ne se traduit pas en des stratégies efficaces pour améliorer la sécurité des enfants.

Afin d'améliorer la situation, il est nécessaire de voir les enfants comme des agents actifs et non pas seulement comme des victimes ou des auteurs de violences. Cette vision n'est pas représentative de leurs intérêts et ne met pas en valeur leur rôle crucial en matière de gestion de la paix et des conflits.

Fondamentalement, la façon de percevoir la problématique de la sécurité des enfants est erronée. Ils sont généralement considérés comme inutiles à l'état et, bien qu'il soit du devoir moral de l'État d'assurer leur protection, c'est souvent ce même État qui viole leurs droits. De plus, ils sont davantage considérés comme des éléments déstabilisateurs que comme des facteurs positifs dans l'architecture de paix et de sécurité. Il est ainsi nécessaire de briser ces perceptions, qui entravent la construction d'un rôle plus actif et pertinent des enfants et des jeunes dans les efforts de consolidation de la paix africaine. Une perspective sur le long terme doit être mise en place afin de limiter l'apparition de saboteurs de la paix sur le continent, en particulier les individus ou groupes armés qui recrutent ou utilisent les enfants pour combattre ou perpétrer des actes de terrorisme grâce à l'extrémisme et à la radicalisation. Bien que cette question ait été clairement abordée dans le RDPC (le paragraphe 24 de la section V appelle à créer un environnement sûr et sécuritaire pour la population africaine), le concept de sécurité reste largement perçu en fonction d'une perspective stato-centrée selon laquelle la sécurité nationale est prioritaire.

Au fond, c'est le manque de protection des droits des enfants africains, parfois même la violation de leurs libertés et droits fondamentaux, qui accentuent le problème de leur insécurité. Au cœur de ce lien entre gouvernance et insécurité figure le fait crucial que les États qui commettent des violations des droits humains sont ceux-là mêmes qui sont tenus, en vertu du

droit international, de les respecter; cela concerne particulièrement les institutions sécuritaires.

Il est important de s'attaquer au problème de l'insécurité des enfants au niveau de l'UA, en mettant en œuvre de vraies solutions durables qui peuvent créer des garde-fous pratiques empêchant les enfants d'être impliqués ou exposés à des violations, des violences et des abus. Il est à cet égard primordial que l'UA entreprenne une autoévaluation afin d'identifier comment la mise en œuvre de ses décisions est entravée par le manque de consensus sur les fondements conceptuels des questions du genre et de l'insécurité des enfants. Ses initiatives s'étant jusqu'à présent traduites par des réponses non coordonnées, l'UA doit désormais intégrer et mettre en œuvre des politiques fermes allant au-delà des réunions annuelles, qui ont un impact très limité sur la vie des millions d'enfants et de femmes du continent.

Pour prendre un exemple, l'insécurité qui touche actuellement les enfants et la jeunesse de la République Démocratique du Congo (RDC) résulte de l'incapacité du gouvernement à assurer la sécurité de sa population. Ceci est principalement dû au fait qu'il existe un écart artificiel entre les politiques de haut et de bas niveau, entre la rhétorique et la réalité. La sécurité humaine, plus particulièrement celle des enfants, reste donc entravée en RDC notamment en raison de progrès négligeables concernant la sécurité infantile dans le cadre de l'APSA, qui prévoit pourtant un renforcement des droits des enfants.

Pour que l'APSA parvienne à combler les besoins sécuritaires de la jeunesse, il faut s'attaquer aux causes profondes de cette insécurité. À cet égard, un des principaux problèmes de la CUA est sa tendance à catégoriser les problèmes thématiquement. Cette approche compartimentée l'empêche d'aborder la question plus large de la sécurité et de la protection des

femmes et des enfants et des autres groupes vulnérables. En plus d'avoir des conséquences sur l'allocation des ressources, elle présente le risque de détourner l'attention d'un plus large éventail de préoccupations qui pourraient exposer les enfants à davantage de risques sécuritaires. De plus, ces questions thématiques sont souvent perçues comme étant techniques, ce qui limite le nombre d'acteurs préparés à les aborder lors du processus de planification.

Dans la structure actuelle de la CUA, la question de la protection de l'enfance n'est pas un sujet autonome et est traitée à plusieurs niveaux par les différents départements de l'UA. Par exemple, un Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) a été créé au sein du ministère des Affaires sociales, qui a pour mandat d'élaborer des politiques et de suivre la mise en œuvre de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (1990/1999) et ses quatre piliers :

- agir dans le meilleur intérêt de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- la participation des enfants

Dans le cadre de ses travaux, le CAEDBE examine les rapports des États et, quand cela est nécessaire, entreprend des missions d'enquête pour recueillir des informations sur la situation concernant les droits de l'enfant sur le territoire d'un État partie. Ces visites, qui permettent au Comité de documenter les violations, sont essentielles à l'obtention d'informations de première main concernant les abus. Après une telle visite, le Comité établit un rapport de mission et fait des recommandations à l'État partie concerné. La CUA envoie ce rapport au Conseil exécutif, au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée de l'UA, et il est publié après adoption par cette dernière. Plusieurs institutions de l'UA sont donc impliquées dans le

processus, qui peut facilement s'enliser ou être mis à l'écart lors de l'une de ces étapes.

Comme indiqué dans une édition précédente du Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité (numéro 33, avril 2012), une des principales recommandations concerne l'élaboration d'un cadre pour intégrer la question des femmes et des enfants dans les situations de conflit dans tous les aspects du travail du Conseil exécutif sur la prévention des conflits, de la gestion et de la résolution, et de la reconstruction et le développement post-conflits.

En République démocratique du Congo et en Ouganda, des mécanismes communautaires de protection de l'enfance ont été mis en place et un réseau de personnes travaille d'une manière coordonnée, au niveau communautaire, pour renforcer la protection de l'enfance. C'est ainsi qu'un réseau radio d'alerte précoce a été établi en Ouganda afin d'avertir à l'avance les communautés d'attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et de les informer sur la réhabilitation des enfants sauvés ainsi que sur les progrès réalisés en vue d'appréhender le chef de la LRA. La plupart des États

africains et des acteurs régionaux (CEDEAO, SADC, IGAD, etc.) ne disposent toutefois pas de mécanismes spécifiques d'alerte précoce orientés vers la lutte contre l'enlèvement et le recrutement d'enfants soldats.

Le système communautaire de protection de l'enfance mis en place en RDC n'a toutefois pas eu d'impact significatif dans l'est du pays. Selon *Human Rights Watch*, la RDC et le Rwanda utilisent toujours des enfants soldats dans la région frontalière, parfois même en tant que combattants de première ligne. La RDC, en particulier, n'a montré aucune volonté d'améliorer la sécurité de ses enfants dans la région. Le programme national communautaire de protection de l'enfance n'est par exemple pas assez robuste, ou pas assez bien structuré, et ne permet donc pas de s'attaquer efficacement au problème des enfants soldats dans la région. Les enfants et les jeunes devraient faire partie intégrante de cette problématique de sécurité communautaire, et ils devraient bénéficier d'une plus grande attention au travers d'un partenariat étroit entre le gouvernement et la société civile.

Au Mali, actuellement marqué par une crise multiforme, le mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO est plus orienté vers la malnutrition et la crise humanitaire en général que vers les besoins des enfants en particulier.

Il peut être ainsi généralement considéré que les systèmes d'alerte précoce utilisés par les acteurs régionaux, nationaux et continentaux ne sont pas adaptés pour la lutte contre les atteintes aux droits humains des enfants, notamment des enfants soldats, et les déplacements des enfants. Au lieu d'attendre que l'ONU s'attaque au problème, la CUA devrait prendre les devants et entreprendre un examen critique afin de comprendre pourquoi les questions relatives aux femmes et aux enfants sont délaissées au niveau stratégique au sein de l'APSA. Si elle ne parvient pas à prendre les devants, l'UA risque de perdre sa crédibilité en tant que garant de la paix et de la sécurité africaine.

ANALYSE PAYS

MALI

Précédents communiqués et recommandations de la Commission de l'UA et du CPS

L'UA a organisé, en collaboration avec la CEDEAO, le 29 janvier 2013 à Addis Abéba en marge du Sommet des Chefs d'État, une conférence des donateurs en vue de contribuer au fonds d'affectation spéciale prévue dans la résolution 2085 du Conseil de sécurité, afin d'apporter un appui à la MISMA au plan logistique, humain et financier, ainsi qu'aux forces de

défense et de sécurité du Mali. Le budget pour la MISMA s'élève à 460 millions de dollars pour un an. Quant aux besoins de l'armée malienne, ils sont évalués à 326 millions de dollars. Cette conférence a permis de mobiliser 455 millions de dollars.

Lors de sa réunion du 25 janvier 2013 tenue au niveau des Ministres des Affaires étrangères, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a pris les décisions suivantes. Tout d'abord, s'agissant des effectifs de la MISMA, il a demandé la révision «du concept d'opérations [...] en vue d'accroître les effectifs autorisés de la MISMA. Ceci facilitera la prise en compte et

l'intégration des troupes fournies par le Tchad et d'autres contingents en cours de préparation afin de mieux répondre aux besoins sur le terrain». Il a aussi demandé à «la Présidente de la Commission [...] de procéder immédiatement à la nomination du Représentant spécial, chef de la MISMA». Celui qui était jusqu'ici le Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour le Sahel, le Président Pierre Buyoya, a été nommé à ce poste le 30 janvier 2013. En outre, le CPS a invité les Commissions de l'UA et de la CEDEAO à déployer, dans le cadre de la MISMA, «des observateurs civils pour surveiller la situation des droits de l'homme dans les zones libérées

et aider les autorités maliennes à créer les conditions d'une réconciliation durable entre les différentes composantes de la population malienne, ainsi que de la consolidation de la paix».

Ensuite, sur la question du soutien financier et logistique, le CPS a exhorté «tous les États membres de l'UA, à apporter le soutien nécessaire sur les plans financier et logistique à la MISMA et aux FDSM» pendant la conférence de donateurs prévue à Addis Abéba, le 29 janvier 2013; il a en outre recommandé «qu'une partie du budget de la MISMA soit couverte par les contributions obligatoires des États membres de l'UA» et, tout en rappelant sa requête en vue de la mise en place d'un module de soutien financier et logistique financé par les contributions mises à recouvrement des Nations unies, il a demandé «au Conseil de sécurité d'autoriser dans l'intervalle la mise en place immédiate, par les Nations unies, d'arrangements temporaires qui permettront à la MISMA de se déployer rapidement et d'accomplir efficacement sa mission».

Enfin, sur le plan de la coordination, le CPS a demandé «à la Commission de l'UA, avec la CEDEAO et les Nations unies, de mettre immédiatement en place le Groupe de travail intégré sur le Mali (GTIM), pour assurer la gestion stratégique coordonnée de la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes des trois organisations sur la situation au Mali».

Dans un communiqué du 19 janvier 2013, la Présidente de la Commission a par ailleurs condamné les attaques terroristes intervenues à In-Amenas, en Algérie, survenues après l'annonce de l'ouverture par Alger de son espace aérien dans le cadre de l'intervention française Serval.

Enfin, lors de sa 350^{ème} réunion tenue le 14 janvier 2013, le CPS «a fermement condamné les attaques perpétrées par des groupes armés terroristes et criminels contre la ville de Konna, dans la région de Mopti, le

10 janvier 2013». Tout en «reconnaissant l'assistance apportée par la France à la demande des autorités maliennes et dans le cadre de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies», il a souligné «l'importance d'une coordination étroite avec les pays du champ pour faciliter l'aboutissement des efforts en cours».

Potentiel d'escalade de la crise

L'attaque par les groupes terroristes et islamistes de la ville de Konna, le 10 janvier, a servi d'élément déclencheur, le 11 janvier, à l'opération française Serval en appui à une armée malienne en difficulté pour recouvrer l'intégrité territoriale du Mali. Cette intervention militaire, tout d'abord aérienne puis terrestre, menée dans l'urgence par la France et qui bénéficiera de l'appui de la MISMA, a suscité des manifestations de joie au Mali et dans certains pays africains. L'action militaire induit toutefois des risques de représailles terroristes, de violences inter-communautaires, de détérioration de la situation humanitaire et surtout d'effets collatéraux sur les populations civiles.

Tout d'abord, l'offensive militaire contre les groupes terroristes qui occupent le nord du Mali a concrétisé les risques de représailles non seulement pour le Mali mais aussi pour les pays qui participent à cette guerre d'une manière ou d'une autre. La spectaculaire prise d'otage sur le site gazier d'In Amenas, dans le sud-est algérien, et l'attaque d'un convoi de l'armée nigérienne illustrent fort bien les risques encourus par ces pays. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il y a lieu de s'interroger sur l'expérience et la capacité de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest qui contribuent à la MISMA à faire face à une telle menace.

Questions clés et dynamiques internes

L'accélération de l'action militaire, avec le déclenchement de l'opération

française Serval et la montée en puissance de la MISMA, soulève un certain nombre de questions et induit de nouvelles dynamiques tant au sud qu'au nord.

S'agissant de la situation au sud, les circonstances de la démission forcée du Premier ministre Cheikh Modibo Diarra, le 11 décembre, et la nomination de Diango Cissoko, jugé plus consensuel, rappellent le rôle central qu'a continué de jouer la junte sur la scène politique avant le déclenchement de l'action militaire. L'arrivée de forces extérieures en appui au Mali, y compris à Bamako, induisent toutefois une dynamique nouvelle, non seulement au niveau des rapports entre le président et le Premier ministre, mais aussi entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. En effet, l'émergence d'unités combattantes sur le terrain risque de marginaliser certains acteurs de Kati qui avaient fait de la libération du nord un élément central du discours justifiant le coup d'État.

Une dynamique nouvelle peut également être notée au sein de l'armée, avec la libération des bérets rouges le 31 janvier. Le 18, le juge d'instruction chargé de leur dossier après leur tentative de contre coup d'état du 30 avril dernier, a ordonné la mise en liberté provisoire de 29 d'entre eux sur les 48 emprisonnés. Cet acte a le potentiel d'apaiser les tensions qui existent entre les bérets verts (formant majoritairement la junte à l'origine du coup d'État) et bérets rouges (formant notamment la garde rapprochée de l'ancien président, Amadou Toumani Touré), mais aussi de contribuer de manière positive à la nécessaire réconciliation de l'armée malienne, tant dans le cadre de la campagne au nord qu'en vue de la future réforme des Forces maliennes de défense et de sécurité.

S'agissant de la situation au nord, deux dynamiques peuvent être notées. D'abord, avec la tentative des islamistes de prendre la ville de Konna, le positionnement des groupes par rapport au terrorisme s'est clarifié et a souligné les limites

des tentatives de cloisonnement envisagées par la médiation du Burkina Faso et l'Algérie. En ce sens, l'attaque contre Konna a permis de clarifier quels sont les groupes qui constituent des cibles dans le cadre de l'action militaire, notamment en ne faisant plus d'Ansar Dine un groupe avec lequel il était possible de négocier.

Ensuite, l'offensive menée par les islamistes sur la ville de Konna a donné l'impression qu'Ansar Dine, le MUJAO et AQMI poursuivent des objectifs communs, même si on peut s'interroger sur le niveau de cohésion qui existe entre ces groupes. La contre-offensive pourrait en effet déboucher sur l'éclatement de la coalition ou sur des stratégies de division pour un retour à la table des négociations. On apprenait d'ailleurs, le 24 janvier, qu'un mouvement dissident d'Ansar Dine, le Mouvement Islamique de l'Azawad (MIA), s'était créé sous la direction d'Alghabass Ag Intalla. Cette frange se dit ouverte au dialogue pour un règlement pacifique de la crise au Nord du Mali et affirme avoir pris ses distances avec les groupes islamistes; elle réclame l'auto-détermination, et non l'indépendance, de l'Azawad.

Dynamiques géopolitiques

Afrique et CER

Alors qu'on s'attendait à la formation et au déploiement des forces maliennes appuyées par la CEDEAO et ses partenaires vers le dernier trimestre de 2013, la chute de la ville de Konna entre les mains des islamistes et le déclenchement de l'Opération française Serval ont accéléré le déploiement de la MISMA. Ceci alors que de nombreuses questions importantes étaient encore en cours de discussion, notamment s'agissant de la remise en condition de l'armée malienne, de l'état final recherché par la MISMA et du financement. Malgré la décision de voir l'armée malienne et les troupes africaines au premier plan de l'opération, la chute de Konna a précipité l'entrée en scène de la France, pays dont les interventions

militaires en Afrique sont souvent perçues comme l'expression de la néo-colonisation. Mais, contrairement aux expériences précédentes, l'intervention militaire de la France pour arrêter la progression des Islamistes vers le Sud est sans doute venue à point nommé. La France a, jusqu'ici, reçu le soutien presque unanime du continent africain et de la communauté internationale.

En effet, la mise en œuvre de la MISMA telle qu'envisagée dans le CONOPS initial demande un budget estimé aux alentours de 460 millions de dollars pour 3 300 hommes pour un an. L'augmentation des effectifs à près de 8 000, après la réunion du CPS du 25 janvier et celle des Chefs d'État major de la CEDEAO le lendemain, pourrait faire passer le budget à près d'un milliard de dollars par an. L'UE s'est engagée, de son côté, à fournir la somme de 50 millions d'euros. Quant aux Nations unies, elles ont autorisé le déploiement avec la résolution 2085 mais sans définir les mécanismes de financement au-delà de la création d'un fonds d'affectation spéciale auquel les États Membres pourront verser des contributions financières fléchées ou non fléchées à la MISMA ou à la formation et à l'équipement des Forces maliennes de défense et de sécurité. Il est important de souligner que les Nations unies ont jusqu'ici été réticentes à soutenir l'opération à partir des contributions statutaires de l'organisation, tel que demandé par l'UA et la CEDEAO, craignant qu'un tel soutien «affecte la crédibilité de l'organisation». Les dernières réunions de la CEDEAO et de l'UA ont cependant permis de régler les questions relatives aux structures de commandement et de contrôle, aussi bien politiques que militaires.

Ainsi, l'absence de coordination, voire la compétition, entre l'UA et la CEDEAO, flagrante au début de la crise, semble moins problématique à présent. Une réelle coopération basée sur les avantages comparatifs des différentes organisations, et qui

s'inscrit dans le respect des processus propres à l'Architecture africaine de paix et de sécurité et des procédures internationales, sera toutefois nécessaire pour aider le Mali à sortir de l'ornière. La question de la coordination entre la MISMA, les forces maliennes, l'Opération Serval et la mission de formation de l'Union européenne devra également faire l'objet d'une attention particulière et ne semble pas avoir fait l'objet de suffisamment de discussion à ce stade.

La coopération des pays du champ est également un élément indispensable dans le cadre de l'action militaire en cours. L'Algérie qui, au départ, soutenait l'idée d'un dialogue et semblait écarter une intervention, a fermé sa frontière et a autorisé le survol de son espace aérien. Quant à la Mauritanie, même si elle ne s'est pas engagée à fournir des troupes au Mali, elle a renforcé la sécurité de ses frontières afin d'éviter que son territoire ne serve de refuge aux terroristes.

En plus de la contribution de nombreux pays de la CEDEAO tels que le Bénin, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Togo, le Tchad s'est engagé à fournir une force de 2 000 hommes dans le cadre d'une demande du président par intérim du Mali. Il s'agira de la deuxième plus grande force nationale sur le terrain, après la France. D'autres pays non membres de la CEDEAO tel le Rwanda, le Burundi et la Guinée équatoriale ont également fait part de leur intérêt et de leur disponibilité à apporter leur appui.

ONU

Le Conseil de sécurité a tenu un débat public au niveau ministériel le 15 janvier, au terme duquel il a insisté sur le fait que pour «contrer, affaiblir, isoler et neutraliser la menace terroriste», il était indispensable d'adopter une «démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et organismes internationaux et

régionaux». Il a affirmé, dans une déclaration présidentielle que «la force armée ou les forces de sécurité, les mesures coercitives ou les activités de renseignement ne suffiraient pas à vaincre le terrorisme» et qu'il est important de «s'attaquer aux conditions qui font le lit du terrorisme, notamment de tout faire pour prévenir les conflits de longue durée ou les régler par des moyens pacifiques et de promouvoir l'état de droit, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la bonne gouvernance, la tolérance et l'ouverture». Lors des discussions, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a insisté sur «l'importance des efforts dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale en 2006 et qui s'articule autour de quatre piliers: l'élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme, la prévention et la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités de tous les États et le rôle de l'ONU et droits de l'homme».

Communauté internationale

La prise de Konna par les groupes terroristes, le 10 janvier, a donc accéléré la mobilisation de la communauté internationale afin de libérer le nord du Mali sous occupation des islamistes depuis neuf mois. Sur demande du Président par intérim Dioncouda Traoré, la France est intervenue le 11 janvier pour stopper la progression des terroristes vers le Sud, dans le cadre de la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies selon le président François Hollande. Le ministre français de la Défense a alors indiqué que les quatre objectifs de l'engagement de la France sont les suivants : il s'agissait tout d'abord d'empêcher la progression des groupes terroristes par des frappes aériennes ou par des appuis au sol des forces maliennes. La deuxième mission consistait à détruire les bases arrière des terroristes, tandis que la troisième mission est d'assurer la sécurité de Bamako, celles des

institutions, de la population et de nos ressortissants. Enfin, la dernière mission est de préparer et d'aider les forces maliennes à se structurer et s'organiser pour permettre à la MISMA de recouvrer l'ensemble du territoire du Mali.

De son côté, l'Union européenne a accéléré la mise en place de sa mission de formation EUTM-Mali. Lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères le 17 janvier 2013 convoquée afin d'élaborer un plan d'action concernant le Mali, il a été décidé d'apporter, d'abord, un soutien diplomatique au Mali dans toutes les négociations internationales; ensuite, un soutien financier au gouvernement malien et aux efforts humanitaires dans la région ; enfin, un soutien financier à la Mission internationale de soutien au Mali (50 millions d'euros). Catherine Ashton, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a par ailleurs condamné l'attaque terroriste contre le site gazier d'In Amenas, dans le sud-est de l'Algérie. Plusieurs autres pays y compris la Chine, La Russie et même l'Iran ont manifesté leur soutien tant politique, diplomatique que financier au Mali.

En tout état de cause, il faudra s'assurer que ces diverses actions et initiatives soient suffisamment coordonnées et cohérentes afin de ne pas entraîner davantage de confusion.

Enfin, suite à la destruction de monuments classés aux patrimoines de l'UNESCO et aux nombreuses exactions et violations de droits de l'Homme, une enquête a officiellement été ouverte par la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, le 17 janvier 2013, sur les présumés crimes contre l'Humanité qui ont été commis au Mali.

Société civile

La gestion de la transition a engendré une profonde fracture au sein de la classe politique et de la

société civile malienne. En effet, au moment où le Mali entrait en guerre contre les groupes terroristes pour recouvrer son intégrité territoriale, une frange de la société civile exigeait la tenue immédiate des concertations nationales et le départ du président par intérim Dioncouda Traoré. La signature, le 8 janvier 2013, d'une «plate-forme de la coalition pour les concertations nationales immédiates souveraines et pour le changement au Mali» dénote de persistantes divergences au sein des forces vives maliennes. Cette plate-forme regroupe des partis politiques et des organisations de la société civile tels que la COPAM, IBK Mali 2012, le Front patriotique pour le Mali, le MP 22, le RPM, la COPAM-Forces Vives, l'Association DJOKO NI MAYA considérés comme pro-putschistes. Les concertations nationales devaient permettre, à la faveur d'un dialogue politique ouvert et large, de définir une feuille de route pour la transition visant à rétablir pleinement l'ordre constitutionnel et l'unité nationale notamment par l'organisation d'élections présidentielles et législatives. La mise en place de cette plateforme a été suivie de manifestations dans la ville jusqu'à la prise de Konna, qui a déclenché l'Opération Serval. La déclaration de l'état d'urgence a rendu impossible toute tentative de manifestations. Réclamant sans délai la tenue de ces concertations et le départ du président par intérim Dioncouda Traoré, cette coalition se disait «déterminée à s'opposer par tous les moyens légaux, à toute tentative de faire adopter tout projet de loi par une assemblée nationale ne détenant plus le suffrage du peuple». Cette feuille de route a toutefois été adoptée à l'Assemblée nationale, le 29 janvier, et les membres de la coalition n'ont, à ce stade, pas réagit publiquement.

Scénarios

Compte tenu de l'analyse précédente, trois scénarios peuvent être dégagés:

Scénario 1

Le déploiement des forces africaines s'accélère dans le cadre de la MISMA, et toutes les dispositions sont prises pour régler les questions liées au financement, à la logistique et à la coordination entre l'Opération Serval, les troupes maliennes et la MISMA. La remise en condition des Forces de Défense et de Sécurité maliennes s'intensifie avec le soutien de la mission de formation de l'Union européenne (EUTM-Mali). Avec l'appui de la MISMA et des partenaires extérieurs, les régions du nord repassent progressivement sous le contrôle de l'armée malienne et de l'État. Parallèlement, la feuille de route pour la transition politique est soutenue par l'ensemble des forces vives du Mali avec des objectifs clairement définis pour le retour à la normalité constitutionnelle. Le Mali pourrait créer les conditions d'élections libres qui confèreraient la légitimité requise aux autorités nationales.

Scénario 2

Malgré le consensus général observé, l'engagement international s'essouffle et les promesses de financement et de contribution ne sont pas suivies d'effet aussi rapidement que nécessaire. Le transfert du contrôle des opérations entre les troupes françaises et les troupes africaines en appui à l'armée malienne se fait sans garantie suffisante quant à leurs capacités à assurer le relais et sans coordination. Dans ce contexte, le Mali peine à se stabiliser et les groupes armés et terroristes se replient dans les zones difficiles d'accès tel que l'Adrar des Ifogha. Parallèlement, en dépit des mesures de sécurité en place à Bamako, des éléments infiltrés perpétuent des actes de terrorisme à Bamako, voire dans les capitales des pays qui soutiennent l'opération. Le consensus international s'effrite et la situation s'enlise. Cette situation pourrait s'aggraver sur fond d'approfondissement des divergences politiques à Bamako.

Scénario 3

Des victoires militaires sont réalisées dans les régions du nord, les groupes islamistes sont affaiblis et l'armée et l'administration rétablissent progressivement l'autorité de l'État. Les déplacés internes et les réfugiés commencent à regagner les régions qu'ils avaient quittés. Mais l'armée manque de moyens suffisants pour assurer la sécurité des régions conquises, et la situation politique à Bamako demeure confuse avec de persistantes divergences sur les objectifs de la transition, des incertitudes sur le dialogue national et l'absence de consensus entre les principaux acteurs concernés, notamment sur la question électorale. Une telle situation pourrait replonger le pays dans l'instabilité politique en dépit des avancées positives sur le plan militaire.

Options

Option 1

La décision du CPS du 25 janvier qui recommande la mise en place d'un Groupe de travail intégré sur le Mali (GTIM) a le potentiel d'atténuer les risques inhérents au caractère précipité de l'action militaire et à l'absence de coordination, voire à la compétition, entre les organisations. Ce groupe, qui vise une gestion coordonnée de la mise en œuvre des résolutions et décisions pertinentes des trois organisations sur la situation au Mali, comprendra l'UA, la CEDEAO, les Nations unies et les pays contributeurs de troupes. Le CPS devrait veiller à la mise en place de ce groupe dans les plus brefs délais.

Option 2

La tenue de la conférence des donateurs le 29 janvier à Addis Abéba a permis de mobiliser la somme de 455 millions de dollars. Cette mobilisation continentale et internationale est à saluer, mais l'expérience de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notamment, a montré qu'il est difficile de soutenir une opération sur le terrain sans un financement

prévisible, durable et flexible. La modalité la plus à même de fournir ce type de financement est un soutien à partir des contributions statutaires des Nations unies. En ce sens, le CPS devrait maintenir la pression sur les Nations unies pour qu'elles satisfassent à sa demande de soutien, en plus de la mise en œuvre effective sa décision visant à financer une partie du budget de la MISMA à partir des contributions obligatoires des États membres de l'UA, tel qu'annoncé lors de la conférence du 29 janvier.

Option 3

Le caractère spectaculaire de l'action militaire en cours au Mali contribuera au rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire national. L'intervention militaire doit toutefois s'inscrire dans une démarche à plus long terme et ne doit pas occulter l'importance des processus politiques en cours, à savoir: les questions liées à la mise en œuvre de la feuille de route adoptée le 29 janvier; la tenue des consultations nationales ou d'un dialogue inter-malien; la tenue des élections sur la base d'un fichier électoral crédible et sécurisé, qui se pose en des termes nouveaux maintenant que la libération du nord a commencé; ainsi que la poursuite des négociations afin de trouver une solution durable à la crise tant politique que sécuritaire. Le Conseil de paix et de sécurité, par le biais du Haut Représentant de l'UA pour le Sahel, le Président Pierre Buyoya, est bien placé pour faire évoluer ces dossiers, en collaboration avec la CEDEAO et les autorités maliennes.

Documentation

Documents de l'UA

- Communiqué du CPS PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII), 353^{ème} réunion, 25 janvier 2013
- Déclaration solennelle de la conférence de l'union sur la situation au Mali, 28 janvier 2013
- Déclaration de Paul Kagamé,

- président du Rwanda, 28 janvier 2013
- Déclaration de Dioncounda Traoré, président par intérim du Mali, 28 janvier 2013
- Communiqué de presse de la présidente de la commission du 19 janvier 2013
- Communiqué du CPS PSC/PR/BR.2(CCCL) 350^{ème} réunion, 14 janvier 2013, Addis Abéba
- Communiqué de presse de la présidente de la commission du 21 décembre 2012
- Communiqué du CPS PSC/PR/COMM.1 (CCCXLVIII) 348^{ème} réunion, 13 décembre 2012, Addis Abéba

- Communiqué du CPS PSC/PR/COMM.2 (CCCXLI), 341^{ème} réunion, 13 novembre 2012, Addis Abéba

Documents de la CEDEAO

- Communiqué de la Session extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, 19 janvier 2013, Abidjan

Documents de l'ONU

- Conseil de sécurité CS/10882, 6900^{ème} séance, 15 janvier 2013

Autres documents

- OCHA : Mali aperçu humanitaire, 14 janvier 2013
- HCR, «Le HCR renforce son personnel et ses ressources pour le Mali», Dakar, Sénégal, 18

janvier 2013, <http://www.unhcr.fr/50f97425c.html>

- FIDH, «Exactions des militaires maliens : l'urgence d'une commission d'enquête indépendante», 23 janvier 2013, <http://www.fidh.org/Exactions-des-militaires-maliens-I-1278>

[1] HRW, «Mali: Les islamistes doivent libérer les enfants soldats», 15 janvier 2013, <http://www.hrw.org/fr/news/2013/01/15/mali-les-islamistes-doivent-liberer-les-enfants-soldats>

Rétrospective du CPS

ANALYSE DU 20^{ÈME} SOMMET DE L'UA

Le 20^{ème} Sommet de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a eu lieu les 27 et 28 janvier 2013 à Addis Abéba, sous le thème «Panafricanisme et Renaissance Africaine». Lors de la cérémonie d'ouverture du Sommet, qui marquait aussi le Jubilé d'Or de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la présidente de la Commission de l'UA, Dr Nkosazana Dlamini Zuma, s'est félicitée des progrès effectués en matière de développement économique, de gouvernance démocratique et de paix et de sécurité. Elle a souligné la croissance impressionnante de certains pays du continent, six d'entre eux possédant les économies les plus dynamiques du monde. En ce qui a trait à la gouvernance, après avoir salué les pays qui ont organisé

des élections démocratiques avec succès, comme le Ghana et la Sierra-Leone, elle s'est félicitée du fait que 33 pays ont participé au Mécanisme africain d'évaluation entre pairs (MAEP). Elle a en outre souligné que près de 90% des pays du continent avaient connu la stabilité au cours de la dernière décennie.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, un certain nombre de situations ont monopolisé le temps et l'attention des participants. Plusieurs réunions ont d'ailleurs été organisées en marge du Sommet. D'une manière générale, il a été constaté avec préoccupation une résurgence du recours à la violence armée par les groupes rebelles afin d'atteindre leurs objectifs politiques. La présidente de la Commission a ainsi souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'APSA afin de répondre de manière prompte et adéquate aux défis sécuritaires lorsqu'ils émergent, tandis que l'Assemblée de l'UA a exhorté la Commission, dans sa décision sur le Rapport du CPS, à «soumettre des recommandations concrètes sur les

façons et moyens de lutter contre le fléau des rebellions et des revendications sécessionnistes». Dans son communiqué du 25 janvier 2013 sur le Mali, le CPS a prôné une accélération de la mise en place de la Capacité de déploiement rapide (CDR) de la Force africaine en attente (FAA), dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et demandé à la Commission de lui soumettre un rapport «sur les progrès effectués et les difficultés rencontrées, en vue de la 21^{ème} réunion ordinaire de l'Assemblée de l'Union».

Les pays dont la situation a été discutée à l'Assemblée et lors des réunions en marge du Sommet sont : le Mali, la RDC, la Guinée-Bissau, la Somalie et les deux Soudans.

Comme prévu, la crise malienne a pris les devants de la scène. Outre les questions politiques et humanitaires, c'est l'opération militaire actuellement en cours au Nord-Mali, le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) ainsi que la question de la mobilisation des ressources africaines et

internationales qui ont été au centre des discussions.

Dans son communiqué publié après sa 353^{ème} réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le CPS a pris plusieurs décisions au sujet de cette crise malienne. Il a ainsi demandé aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO de réviser le Concept d'Opérations (CONOPS) de la MISMA en vue d'accroître les effectifs autorisés de la mission, à la présidente de la Commission de procéder immédiatement à la nomination d'un Représentant spécial qui sera aussi chef de la MISMA, et à la Commission de l'UA de mettre immédiatement en place le Groupe de travail intégré sur le Mali (GTIM). Après avoir exhorté les dirigeants maliens «à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'élaboration et l'adoption de la Feuille de route de la Transition», le CPS s'est déclaré «déterminé à prendre, en étroite coopération avec la CEDEAO et avec le soutien du reste de la communauté internationale, des mesures à l'encontre de tous les individus, militaires ou civils, compromettant la conduite de la Transition et la chaîne de commandement militaire».

En outre, pour la première fois, le CPS a recommandé «à la Conférence de l'Union d'ordonner qu'une partie du budget de la MISMA soit couverte par les contributions obligatoires des États membres de l'UA».

Par ailleurs, le Conseil a à nouveau demandé à l'ONU de mettre en place «un module de soutien financier et logistique financé par les contributions mises à recouvrement des Nations unies» ainsi qu'un Fonds d'affectation spécial pour la MISMA et pour les Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM). Bien que le Secrétaire général de l'ONU ait soumis un plan de financement de la MISMA au Conseil de sécurité, ce dernier n'a pas encore déterminé quel genre d'appui il fournirait à la mission africaine.

Le 28 janvier 2013, l'Assemblée de l'UA a adopté à l'unanimité la

Déclaration solennelle sur la situation au Mali. Le président rwandais, Paul Kagame, avait alors rappelé à ses pairs que le Sommet devait répondre aux attentes du peuple malien et africain en apportant au Mali sa totale solidarité et un «appui sans réserve» au travers d'une volonté politique et de la mobilisation des ressources adéquates. Dans sa déclaration solennelle, l'Assemblée a adopté le communiqué de la 353^{ème} réunion du CPS dans lequel elle a souligné «la responsabilité qui incombe à l'Afrique de témoigner sa solidarité la plus totale au Mali, dans le contexte de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA/UA et de la promotion du Panafricanisme et de la Renaissance africaine, de manière à donner l'exemple». Elle a aussi décidé que l'UA contribuera «un montant total de 50 millions de dollars au budget de la MISMA».

Le 29 janvier 2013, l'UA et la CEDEAO ont co-présidé une conférence des donateurs sur le Mali. Pour déployer les 8 000 soldats de la MISMA, la CEDEAO a demandé 950 millions de dollars. Plusieurs pays africains, dont le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Tchad, l'Éthiopie, la Guinée Equatoriale, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone et l'Afrique du Sud ont répondu positivement en s'engageant à contribuer au budget et à la logistique de la MISMA. Si la plupart de ces pays sont issus de la CEDEAO, les plus grosses contributions proviennent de l'Afrique du Sud (10 millions de dollars), du Nigeria (5 millions), de l'Éthiopie (5 millions en soutien logistique), de la Guinée équatoriale (3,5 millions) et le Ghana (3 millions). Outre la France, les principales contributions internationales à l'effort militaire et aux opérations humanitaires comprennent 120 millions de dollars du Japon, 96 millions des États-Unis, 30 millions du Canada, 20 millions de l'Allemagne et de la Suède et quelque 13 millions de livres de la Grande-Bretagne.

En plus d'être parvenus à un consensus, les pays africains et les autres membres de la communauté internationale ont exprimé leur soutien au pays en mobilisant une somme conséquente, avoisinant les 450 millions de dollars. Même si l'UA et la CEDEAO ont salué les succès enregistrés contre les groupes militants armés dans plusieurs zones stratégiques du nord du Mali, le pays reste toujours confronté à de nombreux défis. Au-delà du rétablissement de l'autorité gouvernementale dans le nord du pays, il reste à mettre en œuvre un processus politique visant à rétablir l'ordre constitutionnel, à établir une autorité civile légitime et représentative, à réformer les forces maliennes de défense et de sécurité ou encore à répondre aux griefs politiques et économiques de l'ensemble de la population du Mali. Des mesures doivent en outre être prises afin de répondre aux besoins humanitaires des déplacés et réfugiés maliens.

La grave crise qui déchire l'est de la RDC a elle aussi été abordée pendant le Sommet. Lors de ses délibérations sur le Rapport du CPS, l'Assemblée a apporté son plein appui aux efforts de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et plaidé pour un déploiement rapide de la Force internationale neutre (FIN) sur la base d'un lien avec la MONUSCO, dont le mandat devrait être révisé pour être plus coercitif. Afin d'arrimer le déploiement de la FIN à une stratégie politique, l'ONU a élaboré un accord-cadre politique visant à répondre aux défis socio-économiques et de gouvernance du pays ainsi qu'aux problèmes régionaux. Le Secrétaire général a ensuite organisé une réunion au sommet pour que les pays de la région signent ce document. Il était prévu que huit pays de la CIRGL et de la SADC signent (RDC, Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, République du Congo, Afrique du Sud et Tanzanie), mais le manque de consultations entre les pays de la SADC lors de la préparation du

document a causé un report de la signature.

Ceci retardera malheureusement le déploiement de la FIN, qui devrait être composée de troupes de la Tanzanie, de l'Angola et de l'Afrique du Sud. Bien que, comme l'a souligné le Secrétaire général Ban Ki-moon, il n'y a pas de polémique sur le contenu de l'accord-cadre, des divergences sont apparues sur le processus décisionnel et sur le rôle et le mandat de la MONUSCO en ce qui concerne sa relation avec la FIN, cette dernière devant être une brigade d'intervention rapide chargée des opérations d'imposition de la paix. «Il y a des perceptions erronées concernant le mandat et le rôle de la MONUSCO», a reconnu M. Ban.

La situation entre les deux Soudans a aussi été abordée lors du Sommet. Bien que les deux pays aient signé le 27 septembre 2012 plusieurs Accords portant sur les questions post-sécession, des désaccords concernant la mise en œuvre des arrangements sécuritaires -y compris la mise en place de la Zone frontalière démilitarisée, l'administration temporaire d'Abeyi et le conflit au Nil Bleu et au Sud-Kordofan- ont empêché leur bonne implémentation. Les Parties n'ont pas réussi à s'accorder notamment sur la longueur de la *14 Mile Area*, l'une des cinq zones frontalières disputées et dont le statut est actuellement évalué par une équipe d'experts. Concernant Abeyi, la mise en place des organes administratifs s'est heurtée à des désaccords concernant le nombre de personnes que chaque État peut nommer au Conseil de la zone d'Abeyi.

Lors du Sommet du 25 janvier, le CPS a fait part de sa «préoccupation face à l'absence de mise en œuvre, par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, des Accords conclus le 27 septembre 2012» et quant aux tensions le long de la frontière entre les deux pays. Il a souligné «qu'un désaccord sur une partie quelconque de la SDBZ [Zone frontalière

démilitarisée et sécurisée] ne doit pas en empêcher la mise en place, et [que] le règlement de toute divergence doit être recherché dans le cadre du Comité politique et de sécurité conjoint (JPSM)». Exprimant «ses regrets face au retard accusé dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 sur les arrangements temporaires pour l'administration et la sécurité du territoire de l'Abeyi», il a exhorté les Parties à constituer immédiatement les organes identifiés dans l'Accord du 27 septembre 2012. En outre, après avoir réaffirmé que «la Proposition soumise, le 21 septembre 2012, par le Groupe de haut niveau (AUHIP), sur le statut final du territoire d'Abeyi constitue une solution juste, équilibrée et pratique au différend», il a demandé à l'AUHIP de lui rendre compte, en mars 2013, «de l'état de mise en œuvre de tous les Accords et obligations des Parties». Enfin, il a prorogé le mandat du Groupe de haut niveau jusqu'au 31 juillet 2013 et demandé à ce dernier de lui soumettre «son rapport final sur toutes les questions relevant de son mandat, depuis sa création en octobre 2009, lors d'une réunion qui aura lieu en juillet 2013».

Bien que la résolution 2046 du Conseil de sécurité ait envisagé l'imposition de sanctions contre les Parties en raison du manque de progrès dans les négociations sur les questions toujours en suspens, le CPS a choisi de ne pas renvoyer l'affaire au Conseil de sécurité. Dans son discours prononcé à l'ouverture du Sommet de l'UA, le 27 janvier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a toutefois insisté sur le fait que les deux gouvernements «devraient faire plus de progrès pour se conformer à leurs engagements». Afin de participer aux efforts de l'AUHIP pour que les deux pays parviennent à un consensus sur toutes les questions en suspens et appliquent dans leur intégralité les Accords du 27 septembre, le nouveau Président de la CUA, le Premier ministre éthiopien Hailemariam Desalegn a organisé

une rencontre début janvier entre les présidents du Soudan et du Soudan du Sud, à laquelle ont participé leurs homologues de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et de l'Afrique du Sud. MM. El Béchir et Kiir ont alors exprimé leur engagement à tout faire pour mettre en œuvre les Accords en question et à respecter les décisions de la réunion du CPS qui aura lieu le 25 janvier 2013.

Dans sa décision adoptée après avoir débattu le Rapport du CPS, l'Assemblée de l'UA a souligné «la nécessité et l'obligation pour les Parties d'honorer pleinement et sans retard leurs engagements» aux termes des Accords du 27 septembre et des conclusions de la réunion entre les présidents Kiir et el-Béchir qui a eu lieu le 4 et 5 janvier 2013 à Addis Abéba. L'Assemblée a encouragé l'AUHIP et l'Éthiopie, en tant que présidente de l'IGAD, à poursuivre leurs efforts en vue d'un aplanissement de tous les désaccords entre les deux Soudans.

Dans le cadre de la crise bissau-guinéenne, l'UA a tenu une réunion consultative le 26 janvier 2013 avec les organisations concernées, à savoir la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'UE et l'ONU, pour évaluer la situation ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation conjointe AU / CEDEAO / CPLP / UE / ONU, dépêchée dans le pays du 16 au 21 décembre 2012. Il en est ressorti que des divergences existent toujours entre les organisations partenaires concernant le niveau de progrès effectués par la Guinée-Bissau vers la restauration de l'ordre constitutionnel. C'est ainsi que dans le communiqué publié après la réunion, les participants ont reconnu «qu'il reste encore des défis à surmonter». Les organisations partenaires ont en outre exprimé leur intérêt à «promouvoir des convergences dans leur appréciation des progrès réalisés et des perspectives de contributions coordonnées à la sortie de crise en Guinée Bissau» et ont «retenu le principe d'une seconde Mission conjointe à la suite de l'adoption de

la Feuille de route » par le parlement du pays.

Lors de l'examen du Rapport du CPS les membres de l'Assemblée de l'UA ont également débattu de la situation en Guinée-Bissau. Arguant du fait que le pays avait fait des progrès satisfaisants en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel, les pays de la CEDEAO ont exhorté l'Assemblée à lever les sanctions imposées au pays. D'autres pays, notamment de la SADC, ont au contraire soutenu que les progrès avaient été insuffisants et ont mis en garde contre la levée des sanctions imposées aux autorités bissau-guinéennes. Tout en notant les progrès accomplis à ce jour, l'Assemblée a souligné, dans sa décision sur le Rapport du CPS, «l'impératif pour la communauté internationale de faire preuve de l'unité d'action que la situation exige».

Enfin, concernant la Corne de l'Afrique, le *Somalia Core Group* a tenu une réunion au niveau ministériel le 25 janvier 2013. Tout en notant les progrès significatifs politiques et sécuritaires effectués, les participants ont reconnu que le pays était «toujours confronté à un ensemble de défis complexes». Sur le front politique, le gouvernement doit effectivement parvenir à rétablir les institutions étatiques, assurer la

fourniture des services publics et parvenir à la réconciliation entre toutes les sections de la société somalienne. Sur le front sécuritaire, il reste à établir et transformer les institutions nationales de sécurité, en plus de consolider les gains militaires effectués au sud et au centre du pays.

Lors des discussions portant sur l'appui international aux forces nationales de sécurité, plusieurs pays ont fait part de leurs préoccupations quant à l'accord signé entre la Turquie et le gouvernement somalien pour la construction d'une force militaire robuste. Dans ce contexte, ils ont souligné que l'aide au pays devait être apportée dans le cadre des mécanismes existants. La réunion a également conclu que l'appui international «doit permettre l'appropriation et le leadership de la Somalie tout en s'assurant que le soutien nécessaire est fourni d'une manière appropriée et en temps opportun».

Les participants à la réunion ont également examiné les résultats de l'examen de l'ONU sur son engagement en Somalie ainsi que l'Examen stratégique de l'UA sur la nature et la forme de la présence continue de l'AMISOM en Somalie. Bien qu'il y ait convergence dans leur évaluation de la situation actuelle et des besoins du pays, il existe des

divergences significatives dans les modèles de collaboration proposés dans les deux examens. Cette question a été discutée lors de la 6^{ème} réunion du groupe de travail conjoint ONU-UA sur la paix et la sécurité. Les deux Parties y ont notamment convenu de travailler ensemble pour transmettre au Conseil de sécurité une lettre qui mette en lumière les points de convergence entre les conclusions de l'examen de l'ONU sur son engagement en Somalie et l'Examen stratégique de l'UA, en vue des consultations du Conseil de sécurité sur la Somalie, prévues pour le 25 février 2013. D'ici là, le dispositif actuel sera maintenu en place.

Le 20^{ème} Sommet de l'UA s'est conclu le 28 janvier 2013, après que le Rapport du CPS et la situation sécuritaire de plusieurs pays aient été examinés. Le prochain Sommet devrait avoir lieu à Addis Abéba le 25 mai 2013, en même temps que les célébrations du 50^{ème} anniversaire de la fondation de l'OUA/UA.

Dates importantes

6	février	Journée mondiale de la tolérance zéro face aux mutilations sexuelles féminines
8	mars	Journée mondiale des femmes
21	mars	Journée mondiale pour l'élimination de la discrimination raciale
22	mars	Journée mondiale de l'eau
19-27	mai	21 ^{ème} Sommet de l'Union africaine, Addis Abéba, Éthiopie (thème : Panafricanisme et renaissance africaine)

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown
Dr Solomon Ayele Dersso

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Dakar

Dr Lori-Anne Théroux-Bénoni
Mr Paulin Maurice Toupane
Mme Awa Faye Daou

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Nairobi

Dr Emmanuel Kisiangani

Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Pretoria

Dr David Zounemnou
Mme Sandra Adong Oder

Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Traduction: Mr Jean-Guilhem Barguès

Révision: Mme Sandra Gasana, Mr Damien Larramendy et Mr Etienne Tremblay-Champagne

Contact

Ambassadeur Olusegun Akinsanya
Directeur régional, bureau d'Addis Abéba
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité
Institut d'Études de Sécurité
BP 2329
Addis Abéba, Éthiopie
Tél: +251-11-515 6320/24/67/98
Fax: +251-11-515 6449
Courriels: addisababa@issafrica.org
oakinsanya@issafrica.org
Site internet: www.issafrica.org

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse
www.issafrica.org/subscribe.php

Pays	Élections	Date *
Cameroun	Assemblée Nationale et Municipales	Février 2013
Djibouti	Assemblée Nationale	22 février 2013
Côte d'Ivoire	Municipales	24 février 2013
Kenya	Présidentielles, Assemblée Nationale et Municipales	4 mars 2013
Madagascar	Premier tour des présidentielles	8 mai 2013
Guinée équatoriale	Chambre des Représentants du Peuple et Municipales	Mai 2013
Somaliland	Chambre des Représentants	Mai 2013

**susceptible de changer selon les circonstances*

Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation Humanity United, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et de Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS (www.issafrica.org) et du ROP (www.operationspaix.net), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne.

À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP (www.operationspaix.net).

© 2013, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.